

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.	Numéro de permis 2021019	Date d'inspection Le 21 mai 2024	
Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants 4		Numéro de téléphone (506) 864-8377	
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Lors de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés :

- L'aire de jeu extérieure
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieure
- Le ratio enfant/personnel

L'aire de jeu extérieure est sûre et exempte de tout danger et est composée de divers types de revêtement pour permettre différents types d'activité. L'exploitante informe la MAQ que la toile pour rencontré le 10% d'ombrage dans l'aire de jeux des après-classe sera réinstallée sous peu. Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieure sont sûrs, adaptés à l'âge des enfants, fonctionnels, et disponibles en quantité suffisante pour encourager les enfants à être actifs et à participer aux activités.

Le ratio est respecté au moment de la visite.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 mai 2024

Date

original signé par
Annick Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 mai 2024

Date